

Lieu de vie partagé : bien plus que des espaces, de véritables repères au quotidien.

Afin de permettre aux personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible, l'association Groupe SOS Seniors développe des lieux de vie partagés : des espaces de vie sociale ouverts et accessibles à tous-te-s.

90% des plus de 70 ans souhaitent rester à domicile

Source : «Bien vieillir chez soi : c'est possible aussi ! »
Rapport d'information N°453 (2020-2021), senat.fr

Ces lieux favorisent les rencontres et créent des liens sociaux pour lutter contre l'isolement, avec l'appui de proximité d'une coordinatrice et de bénévoles.

Objectifs

Créer des espaces d'accueil, de solidarité et d'entraide

Participer à des activités collectives enrichissantes

Trouver de l'aide et des ressources pour faciliter le quotidien



GroupesOS
Seniors Reconnu d'utilité publique

Comment fonctionnent les animations collectives et l'accompagnement individuel ?

Animation d'un projet collectif

Les habitant·e·s co-construisent avec l'animatrice un projet de vie collectif, comprenant :

- Des temps de convivialité et des événements festifs
- Des activités physiques, artistiques et manuelles
- Des temps d'information
- Des réunions de projet en lien avec le quartier
- Des sorties collectives

Ces activités visent à créer du lien social et à renforcer l'esprit de communauté.

Accompagnement individuel sur demande

Des accompagnements individuels sont proposés par la coordinatrice ou des bénévoles, incluant :

- L'évaluation des besoins
- L'information et orientation vers des services adaptés
- L'aide à l'utilisation des outils numériques
- Le soutien pour les petites démarches administratives et demande de devis
- L'aide à la prise de rendez-vous

Je ne suis pas résident·e d'un immeuble du lieu de vie partagé, comment puis-je participer ?

Les abonnements de quartier

Les habitant·e·s d'une résidence non partenaire, mais proches d'un lieu de vie partagé peuvent participer aux activités et/ou bénéficier d'un accompagnement personnalisé, en souscrivant à un abonnement mensuel selon trois formules au choix.

Lieu de vie partagé

Formule 1
3 à 5 demi-journées par semaine

Être accompagné·e dans vos démarches individuelles et participer aux activités collectives.

À domicile et Lieu de vie partagé

Formule 2
1 fois par mois
Formule 3
2 fois par mois

Vous préférez bénéficier de temps dédiés à domicile avec votre coordinatrice ? Facilement joignable, elle vous accueille sur le lieu de vie partagé pour les activités et peut également vous rendre visite à domicile.

Rendez-vous sur le site internet

groupesos-seniors.org

Rubrique « Nos solutions », puis sélectionnez « Animation d'habitat partagé ».

Ne pas jeter sur la voie publique. Janvier 2025 - Imprimé par Digit Offset. GROUPE SOS Seniors, N°SIREN 775 618 150.

-  Association Groupe SOS Seniors
-  Groupe SOS Seniors
-  Groupe SOS seniors
-  Association Groupe SOS Seniors

Groupe SOS Seniors
06 33 48 29 46
contact-habitat-partage@groupe-sos.org

Mieux- vieillir ne doit pas être un privilège